



Revenu non salarié sans charges

Par **Claudius60**, le **08/12/2015** à **00:32**

Bonjour, je suis en retraite et je suis sollicité pour faire quelques prestations auprès d'un organisme de formation. Je ne veux pas créer une structure pour si peu (pas de société, pas auto-entrepreneur, etc.) Puis-je encaisser des honoraires ou émoluments ou ??? Comment appelle-t-on ce type de revenu sans charges ? Comment déclarer au fisc ? Combien puis-je encaisser au maximum dans une année dans ce type de travail avec des encaissements sans charges ? Merci de vos conseils.

Par **morobar**, le **08/12/2015** à **10:58**

Bonjour, Pour moi il s'agit de BIC. Mais pourquoi ne pas adresser un courriel à votre centre des impôts en l'intitulant "rescrit fiscal", dans lequel vous exposez comme ici cette situation.